



Charte du Club des créateurs et repreneurs d'entreprises 2010

Finalité du club :

Rompre l'isolement des nouveaux chefs d'entreprises, favoriser, par l'organisation d'évènements, les échanges et les contacts d'affaires entre jeunes chefs d'entreprises.

Il s'agit de créer un réseau local destiné à :

- mieux se connaître et mieux connaître ce qui se fait, se produit et se vend sur le périmètre géographique du Club,
- partager des préoccupations communes ou voisines,
- sortir de son quotidien, élargir son horizon.

Le périmètre géographique du Club couvre l'ensemble du département des Landes.

Les évènements sont principalement des ateliers-débats.

Le Club est animé par la CCI des Landes qui participe aux réunions du Club et organise des interventions dans des spécialités définies avec les participants.

Participation au Club :

Les bénéficiaires du «Passeport Entreprendre», délivré par la CCI des Landes, sont automatiquement invités à participer aux réunions du club.

La jeune entreprise devient membre du Club après signature de la « Charte du Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises».

Il n'y a pas de cotisation pour être Membre du Club.

La CCI des Landes met à disposition du Club les moyens techniques (salle, matériel).

Fonctionnement du Club :

Les règles de fonctionnement sont liées aux activités du Club (ateliers-débat) et au public concerné (jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises) :

- les sujets et thèmes des ateliers sont choisis par les Membres du Club, avec l'assentiment de la CCI des Landes,
- les ateliers devront apporter un éclairage pragmatique sur le sujet traité,
- quatre à cinq ateliers sont organisés par an,
- temps systématiquement réservé aux discussions (petit-déjeuner, apéritif et/ou buffet).

Commission du Club :

Il y a dans le Club une Commission composée de Membres volontaires. Le nombre de Membres au sein de la Commission est au maximum de 8, plus le Responsable du service Création et Reprise d'Entreprise de la CCI.

Son rôle :

- être la garante du respect de la Charte du Club,
- proposer les thèmes des ateliers,
- faire évoluer le Club.

Convention d'engagement 2010

La CCI s'engage à :

- Désigner 4 interlocuteurs privilégiés :
 - Sophie MORALES, Responsable du service Création et Reprise d'Entreprises ;
 - Valérie ROBIN, Conseillère Création et Reprise d'Entreprises – Mont-de-Marsan ;
 - Christine BASLY LAPEGUE, Conseillère Création et Reprise d'Entreprises – Dax ;
 - Dorine BARETS, Conseillère Création et Reprise d'Entreprises – Biscarrosse et Labenne.
- Aider les entreprises à formaliser leurs besoins et leur proposer les actions opérationnelles qui y répondent, en suivant un plan d'action annuel, validé par les Membres du Club.
- Prendre en charge l'animation, le suivi opérationnel, logistique, technique.
- Assurer la valorisation et la reconnaissance du Club par la communication de ses actions.

Le chef d'entreprise s'engage à :

- Partager son expérience avec les entreprises du Club, dans un esprit constructif de collaboration avec les autres Membres.
- Etre régulièrement présent aux réunions.
- Participer aux décisions du Club et à la réalisation du plan d'action.
- Assurer la confidentialité des échanges.

Planning des réunions programmées en 2010 :

- le jeudi 4 février à Mont de Marsan
- le jeudi 15 avril à Dax
- le jeudi 17 juin à Mont de Marsan
- le jeudi 2 septembre à Dax
- le jeudi 28 octobre à Mont de Marsan
- le jeudi 2 décembre à Dax

Entreprise :

Nom, prénom du chef d'entreprise :

Activité du chef d'entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Fait à

le

Fait à

le

Cachet de l'entreprise
et signature du chef d'entreprise

Cachet de la CCI
et signature du Directeur Général